

COORDINATION, EFFICACITÉ ET IMPACT

LES CLÉS DU FINANCEMENT
EUROPÉEN DÉLÉGUÉ À L'ESPAGNE



Photo: AECID.

L'Union Européenne est le plus important donateur au monde dans le domaine de la coopération au développement. Les enjeux, divers et majeurs, que présente la réalité internationale et le nouvel Agenda pour le Développement Durable, endossé par la communauté internationale et, pourtant, par l'UE et ses États Membres, rendent nécessaire une mise en œuvre conjuguant coordination, efficacité et impact, qui soit à même de produire les résultats de développement convenus. L'une des manières d'atteindre ces résultats est de recourir à des entités qui, telle l'AECID, ont justifié auprès de la Commission Européenne de leur capacité de gestion pour mettre en œuvre desdits fonds de développement.

L'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID) assure, depuis 2010, la

gestion d'initiatives de coopération au développement dont le financement provient **soit d'autres États membres soit de l'Union Européenne (UE)**.

L'Espagne est, après l'Allemagne et la France, le troisième pays gestionnaire de fonds délégués de coopération de l'Union Européenne

La gestion par l'AECID de ces fonds délégués, qui s'élèvent à **380,4 millions d'euros au total**, a contribué à accroître l'efficacité de la Coopération

Espagnole, à améliorer la **coordination** et l'**harmonisation entre donateurs** et à **réduire les coûts** de transaction.

¿ QU'EST QUE C'EST LA COOPÉRATION DÉLÉGUÉE ?

La Coopération Déléguée est une **modalité d'octroi d'aide publique au développement (APD)** par laquelle une ou plusieurs agences (« donateurs silencieux ») confient à une autre (« donateur chef de file ») la réalisation de la totalité ou d'une partie des activités visées par l'aide.

OÙ COOPÉRONS-NOUS ?

S'il est vrai que, au départ, la gestion par l'AECID des fonds délégués se concentrait sur **l'Amérique Latine** – région que reste à ce jour la région ayant reçu le montant cumulé de fonds délégués le plus élevé –, la création du Fonds Fiduciaire Régional de l'UE en Réponse à la Crise Syrienne, dit « Fond Madad » en 2014, et du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique en 2015, ont permis à **l'Afrique et à l'Asie** de se voir accorder une attention particulière.

Le bilan de l'année 2019 nous permet de confirmer l'importance croissante de la gestion de fonds délégués par l'AECID.

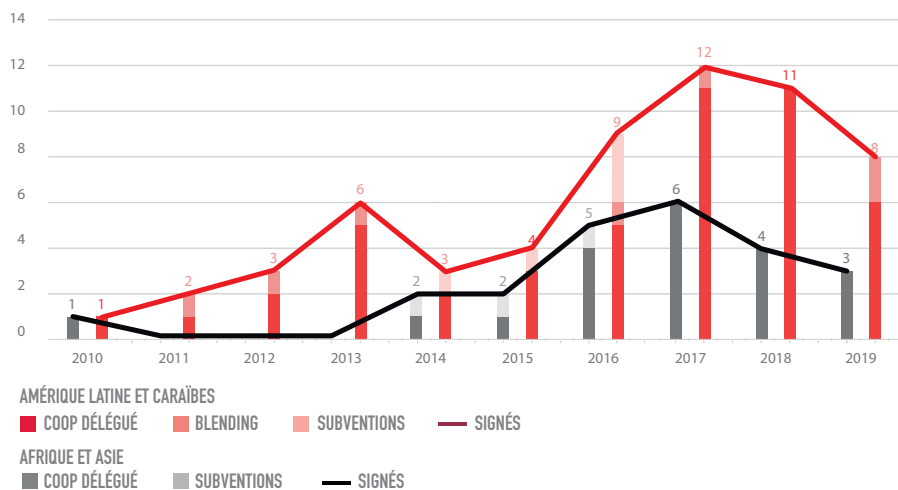
En 2019, **8 accords** ont été signés pour un montant total de **43,1 millions** d'euros :

- Amérique Latine : 5 accords de délégation, **33,7 millions**
- Afrique: 3 accords de délégation, **9,4 millions.**

En 2019, les premiers « *Contribution Agreements* » issus de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement Finan-

cier de l'Union Européenne ont été signés, accords qui remplacent les accords PAGODA.

Graphique 1. Évolution du nombre d'accords signés au fil des années.



Graphique 2. Répartition géographique des fonds délégués 2019 (en Millions d'euros).



START



Une mention spéciale mérite le déploiement pour la première fois du START (Spanish Technical Aid Response Team) également appelée « Gilets Rouges » pour faire face à l'urgence provoquée par le cyclone Idai. Soutenu par l'UE et l'Espagne, en total, l'hôpital de campagne a assisté 2 275 personnes, dont 835 femmes et 671 enfants. En plus, 17 garçons et 14 filles sont nés à l'hôpital.

Euroclima+



Ce programme régional sur la *durabilité environnementale et le changement climatique* en Amérique Latine permet à l'AECID de multiplier l'impact de ses interventions dans un secteur dans lequel elle travaille depuis plus de 25 ans. L'AECID dirige les composantes de la gestion des risques, de l'eau et de l'efficacité énergétique.

Mauritanie



Environ 13 500 pêcheurs artisanaux, 1 800 détaillants et 800 transformateurs bénéficient d'un soutien au secteur de la pêche artisanale durable grâce à sa diversification. L'objectif est d'optimiser la capacité de gestion de ce secteur en tant que source d'emplois permettant de contribuer à fixer la population.

Nicaragua



Plus de 190 000 personnes bénéficieront pour la première fois d'un service d'eau potable et l'accès à l'assainissement sera étendu à quelque 180 000 nouveaux utilisateurs. Ce Programme Global d'Eau et d'Assainissement est le résultat d'un important exercice de coordination entre les organisations financières et la coopération internationale.

NOUVEAU CONTEXTE, NOUVEAU MODÈLE

L'émergence d'un **nouveau contexte international, régional et national** est à l'origine d'un **processus de rénovation** au sein de la Coopération Espagnole.

Les contraintes qui pèsent sur le développement, telles que la pauvreté et le changement climatique, sont des défis mondiaux communs qui ne peuvent être relevés qu'au moyen d'une stratégie reposant sur la promotion de la coordination et de l'efficacité du système international.

Ainsi, le V^e Plan Directeur de la Coopération Espagnole confirme l'importance d'un travail conjoint avec d'autres donateurs et présente **la gestion des fonds délégués** comme une modalité contribuant à l'objectif de la **concentration sectorielle**, afin de créer des **synergies positives** entre différentes actions dans un secteur et de permettre un apprentissage mutuel entre partenaires de développement.

En outre, sous l'impulsion de **l'Agenda International de Coopération au Développement**, les actions entreprises par la Coopération Espagnole gagnent chaque jour en efficacité, coordination et impact. Depuis dix ans et jusqu'à aujourd'hui, les multiples débats, accords et déclarations internationaux sur le développement insistent sur la nécessité de donner aux pays partenaires un rôle prépondérant en matière de développement et placent au premier rang des priorités la coordination des acteurs, l'harmonisation des donateurs, la non-fragmentation de l'aide et la division du travail, des éléments qui se trouvent tous au cœur des différentes modalités de la coopération déléguée.

En ce qui concerne la Coopération Espagnole, la modalité de coopération déléguée constitue une véritable opportunité, non seulement parce qu'elle contribue à améliorer et à réorienter notre coopération vers des actions plus stratégiques, mais aussi parce qu'elle permet de renforcer nos

alliances avec des partenaires-clés, tels que l'UE, des démarches qui s'inscrivent, par ailleurs, dans le droit fil des recommandations que nous adressées le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE quant à la concentration géographique et sectorielle de nos actions.

En somme, pour la Coopération Espagnole, la gestion des fonds délégués **n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre les résultats** de développement fixés conjointement avec nos pays partenaires.

L'UE ET L'ESPAGNE, PARTENAIRES POUR UNE COOPÉRATION STRATÉGIQUE

L'augmentation constante du volume de fonds gérés et du nombre d'opérations signées par l'AECID réaffirme **le caractère stratégique** des partenariats avec **l'UE** et les **autres États Membres**, compte tenu de notre expérience, de notre responsabilité, du travail réalisé par **la Coopération Espagnole** au fil des ans et de sa capacité avérée de dialogue avec les **institutions des pays partenaires**.

À l'heure actuelle, l'Espagne est le troisième pays gestionnaire de Fonds

Délégués de Coopération provenant de l'Union Européenne, derrière l'Allemagne et la France, une position qui met en évidence l'efficacité de notre système de travail, un système fondé sur l'attachement aux principes d'harmonisation et **aligné sur les procédures nationales des pays avec lesquels nous travaillons**. C'est la raison pour laquelle bien souvent ce sont ces pays qui suggèrent que l'AECID soit l'Entité Déléguée.

Ce partenariat avec l'Union Européenne permet à la Coopération Espagnole de participer à la prise de décisions, de faire valoir **le critère de l'Espagne** en matière de priorités de la coopération Européenne et de renforcer notre **position** face aux Gouvernements des pays partenaires, en particulier lorsqu'il s'agit de négocier des documents stratégiques de coopération.

L'AECID est également membre du Réseau des Agences Européennes de Coopération « **Practitioners' Network** » (**PN**), qui préside de mai 2019 à mai 2020. La PN constitue la plateforme idéale pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec les autres Agences et avec la Commission Européenne.

RENOUVEAU DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE

En 2011, l'Agence Espagnole de Coopération (AECID) a obtenu l'accréditation nécessaire (à l'issue de l'évaluation appelée « *audit des 6 piliers* ») pour que la Commission Européenne puisse lui déléguer des fonds de coopération et lui en confier la gestion. Depuis lors, il y a eu une augmentation progressive des opérations de gestion de fonds délégués. Ces fonds délégués proviennent d'autres donateurs, en particulier de l'Union Européenne, et sont destinés à financer des initiatives de développement. L'accréditation auprès de l'UE s'est vue complétée en 2016 avec l'accréditation pour le pilier financier.

L'entrée en jeu de ce nouvel instrument conduit l'AECID, qui est la principale organisation de l'Aide Publique au Développement (APD) en Espagne, à créer des mécanismes et des protocoles de travail spécifiques, à réviser ses outils et ses procédures et à les adapter à cette nouvelle modalité de travail. Une feuille de route a été tracée, impliquant une redéfinition de notre modèle de coopération avec nos partenaires et avec les pays prioritaires pour la Coopération Espagnole.

LES FONDS DÉLÉGUÉS EN CHIFFRES

La gestion des fonds délégués est actuellement un instrument-clé pour l'AECID. En décembre 2019, le nombre d'accords mis en œuvre par l'Agence s'élevait à 60 et leur valeur globale à **380,4 millions d'euros**.

La plupart de ces initiatives (**56 sur 60**) sont des projets de développement signés avec l'Union Européenne, ce qui implique pour l'Agence Espagnole de Coopération la gestion de **375 millions d'euros**.

En 2020, 13 nouveaux accords de coopération devraient être signés pour un montant total de 82,2 millions d'euros.

TYPES DE COOPÉRATION DÉLÉGUÉE

Les fonds délégués font l'objet de la signature d'accords entre l'Union Européenne ou l'État Membre donateur et l'AECID et sont octroyés selon l'une des modalités suivantes : coopération déléguée, « mixage » (*blending*) ou subventions.



La coopération déléguée, modalité de coopération technique et financière impliquant le transfert des ressources et de la responsabilité de suivi, est la modalité la plus utilisée (**47 des 60 opérations signées**) par l'AECID et ses partenaires européens : **69,6% de l'ensemble des fonds délégués** gérés à ce jour, soit **264,6 millions d'euros**.

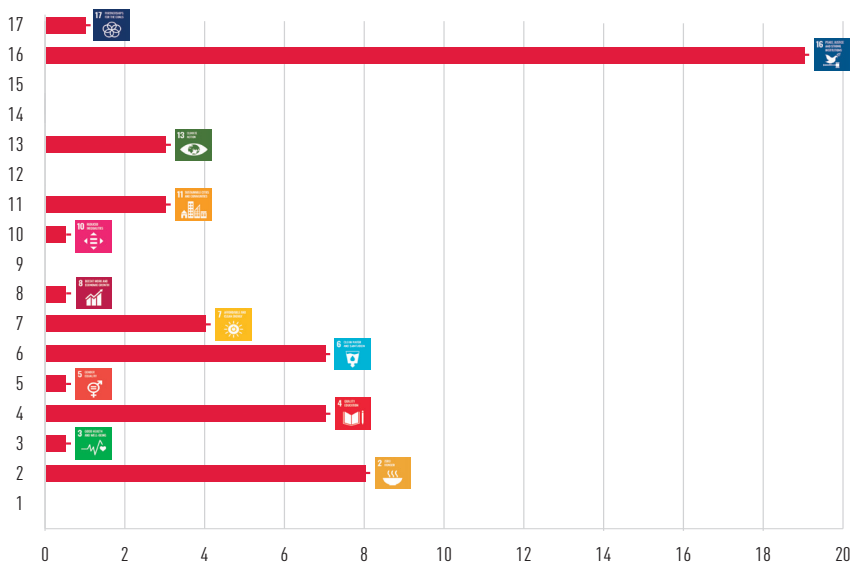
La modalité du « mixage » combine des fonds de coopération remboursables et non remboursables, le but étant d'accroître l'effet de levier des fonds octroyés grâce à une diminution des coûts financiers pour le récepteur. Cette modalité de financement, qui a fait l'objet de **7 accords**, représente **28,8% des fonds européens de coopération délégués** à l'AECID, soit un montant total de **109,7 millions d'euros**.

Les subventions émanant d'un « donateur silencieux », autrement dit l'octroi de fonds de manière directe ou suite à un appel à propositions (*call for proposals*), constituent la modalité de gestion de fonds la moins utilisée à ce jour, avec **6 accords signés** pour un montant total de **6,1 millions d'euros délégués** à l'AECID, soit **1,6% des fonds délégués** à l'agence espagnole.

LA COOPÉRATION DÉLÉGUÉE ET L'AGENDA INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'Agenda 2030 du Développement Durable requiert des instruments efficaces capables de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui y sont inscrits. Dans ce nouvel agenda global, le rôle des pays donateurs est essentiel pour que les pays les plus vulnérables puissent atteindre les objectifs définis aux fins d'un développement durable mondial. Aux fins de la réalisation de ces objectifs de développement, le rôle des nouveaux instruments de financement, tels les fonds délégués, s'avère fondamental en termes de coordination, d'efficacité et d'impact accru des actions.

La pertinence de cette modalité se trouve renforcée du fait de son intégration dans l'Objectif 17, qui vise à revitaliser le Partenariat Mondial pour le Développement Durable.



Le graphique ci-dessous montre dans quelle mesure les projets de coopération déléguée gérés par l'AECID contribuent à la réalisation des ODD.